

## **I. ENVIRONNEMENT**

### **Rappel :**

#### **Redevances des agences de l'eau :**

#### **7 catégories de redevances sont exigibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :**

Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, redevance pour modernisation des réseaux de collecte, redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage, redevance pour pollutions diffuses, redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, redevance pour obstacle sur les cours d'eau.

**Les redevables déclarent leur imposition par un formulaire unique, commun aux 6 agences de l'eau et qui peut être électronique.**

### **Textes réglementaires :**

#### **Liste des substances prioritaires visées par la redevance pour pollutions diffuses**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les substances détaillées dans l'arrêté ci-joint sont soumises à une redevance pour pollution diffuses.

Arrêté du 7 décembre 2007 établissant la liste des substances prioritaires ainsi que la liste des substances définies à l'article R. 213-48-13 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses

[http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1223/joe\\_20071223\\_0298\\_0008.pdf](http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1223/joe_20071223_0298_0008.pdf)

#### **Obligations et modalités de calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :**

Arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

[http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1206/joe\\_20071206\\_0283\\_0008.pdf](http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1206/joe_20071206_0283_0008.pdf)

#### **Modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte**

Arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0770380A>

#### **Modalités de versement des redevances pour pollution d'origine domestique :**

Arrêté du 13 décembre 2007 relatif aux modalités particulières de versement des redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte définies aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0770144A>

#### **Parution d'arrêté type relatif aux ICPE :**

Arrêté du 29 octobre 2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1158 (Emploi ou stockage de diisocyanate de diphénylméthane)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0770386A>

Arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1150 (Stockage ou emploi de ou à base de substances toxiques particulières)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0770176A>

Arrêté du 31 octobre 2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1612 (Emploi ou stockage d'acide chlorosulfurique ou d'oléums)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0770381A>

Arrêté du 2 novembre 2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1140 (Emploi ou stockage de formaldéhyde de concentration supérieure ou égale à 90 %)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0770150A>

#### **ICPE soumise à autorisation sous la rubrique 2565**

Circulaire du 30 novembre 2007 relative à la mise en œuvre de l'arrêté ministériel sectoriel du 30 juin 2006 (**ateliers de traitement de surface soumis à autorisation sous la rubrique 2565**)

[http://aida.ineris.fr/sommaires\\_textes/sommaire\\_chronologique/cadre\\_chronologique.htm](http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_chronologique/cadre_chronologique.htm)

#### **ICPE soumise à autorisation sous la rubrique 1212 :**

Arrêté du 6 novembre 2007 relatif à la prévention des risques présentés par les dépôts et ateliers utilisant des peroxydes organiques

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0765936A>

#### **Régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques**

Décret n° 2007-1760 du 14 décembre 2007 portant dispositions relatives aux régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, aux obligations imposées à certains ouvrages situés sur les cours d'eau, à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques et modifiant le code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0751688D>

#### **Régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques : arrêté type relatif à la rubrique 3.1.2.0 (2°)**

Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0770062A>

#### **Installations de combustion de plus de 20MWth : modification de l'arrêté du 30 juillet 2003**

Arrêté du 31 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2003 relatif aux chaudières présentes dans les installations existantes de combustion d'une puissance supérieure à 20 MWth

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0765828A>

#### **Schéma national de réduction des émissions**

Le schéma national de réduction des émissions (SNR) s'applique :

- aux installations existantes anciennes de la production centralisée d'électricité d'une puissance supérieure à 500 MWth, utilisant un combustible solide, qui ont fonctionné plus de 3 600 heures par an en moyenne sur les années 1996-2000 ;
- aux installations existantes anciennes de la production centralisée d'électricité, utilisant un combustible liquide, d'une puissance thermique maximale supérieure à 500 MWth, et pour lesquelles l'exploitant s'est engagé, par un courrier adressé au préfet, à ce que l'utilisation annuelle (moyenne mobile sur 5 ans) ne dépasse pas 2 000 heures jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce schéma donne des limite d'émissions pour le SO<sub>2</sub>, le NO<sub>x</sub> et les poussières

Arrêté du 31 octobre 2007 adoptant le schéma national de réduction des émissions

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0765833A>

### **Gaz à effet de serre fluorés**

Règlement (CE) no 1493/2007 de la Commission du 17 décembre 2007 définissant, conformément au règlement (CE) no 842/2006 du Parlement européen et du Conseil, le format du rapport à présenter par les producteurs, les importateurs et les exportateurs de certains gaz à effet de serre fluorés

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l\\_332/l\\_33220071218fr00070024.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_332/l_33220071218fr00070024.pdf)

Règlement (CE) no 1494/2007 de la Commission du 17 décembre 2007 déterminant, conformément au règlement (CE) no 842/2006 du Parlement européen et du Conseil, le type d'étiquette et les exigences supplémentaires en matière d'étiquetage en ce qui concerne les produits et équipements contenant certains gaz à effet de serre fluorés

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l\\_332/l\\_33220071218fr00250026.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_332/l_33220071218fr00250026.pdf)

Règlement (CE) no 1497/2007 de la Commission du 18 décembre 2007 définissant, conformément au règlement (CE) no 842/2006 du Parlement européen et du Conseil, les exigences types applicables au contrôle d'étanchéité pour les systèmes fixes de protection contre l'incendie contenant certains gaz à effet de serre fluorés

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l\\_333/l\\_33320071219fr00040005.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_333/l_33320071219fr00040005.pdf)

Règlement (CE) no 1516/2007 de la Commission du 19 décembre 2007 définissant, conformément au règlement (CE) no 842/2006 du Parlement européen et du Conseil, les exigences types applicables au contrôle d'étanchéité pour les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant certains gaz à effet de serre fluorés

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l\\_335/l\\_33520071220fr00100012.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_335/l_33520071220fr00100012.pdf)

### **A lire / A voir / A visiter :**

#### **Cartographie des déchets en Franche-Comté**

L'ADEME Franche-Comté a mis en ligne 10 cartes réalisées par l'ASCOMADE ; sept cartes montrent l'organisation géographique de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (syndicats de traitement, structures de collecte, déchèteries, structures d'insertion...). Trois autres cartes donnent des chiffres sur les ordures ménagères et les encombrants collectés en déchèteries.

[http://franche-comte.ademe.fr/telechargement.php?pere\\_enCours=331](http://franche-comte.ademe.fr/telechargement.php?pere_enCours=331)

Pour compléter ces cartes, vous trouverez sur le site des CCI une carte spécifique aux centres de traitement des déchets des entreprises en Franche-Comté.

<http://www.cciexpert.net/Environnement/zoomsur.asp?page=03>

#### **GUIDE "EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES"**

Réalisée par le réseau français des Euro Info Centres, avec le soutien de la DRIRE de Basse-Normandie, le guide pratique « 30 réponses pour être conforme à la réglementation sur les Emballages et les déchets d'emballages », peut vous aider dans vos démarches. Son objectif est d'informer les entreprises fabricantes et utilisatrices d'emballages sur leurs obligations en terme de valorisation et d'élimination des déchets d'emballages. Il vous expose également des actions concrètes pour se conformer à la réglementation, telles la récupération des emballages, le travail sur la conception du produit, le choix par l'utilisateur d'un fabricant respectueux des règles plutôt qu'un autre...

[http://europe.basse-normandie.cci.fr/iso\\_album/guide\\_emball-dec.07.pdf](http://europe.basse-normandie.cci.fr/iso_album/guide_emball-dec.07.pdf)

## II. SECURITE

### **Rappel :**

#### **Etiquetage des produits chimiques :**

En 2008, le Parlement et le Conseil européens devraient adopter un Règlement fixant un système global harmonisé (SGH) d'étiquetage des produits chimiques. D'abord volontaire, le SGH deviendra obligatoire, en 2010 pour les substances et en 2015 pour les préparations. Les 15 catégories de danger actuelles seront remplacées par 28 classes de danger divisées en catégorie selon la gravité du danger. Progressivement, les carrés sur fond orangé disparaîtront donc au profit de losanges sur fond blanc, entouré d'un liseré rouge. Les conséquences concrètes pour les entreprises seront : ré-étiqueter leurs produits, former leur personnel à lire et comprendre les nouvelles étiquettes, répondre à de nouvelles obligations d'information...

### **Textes réglementaires :**

#### **ERP :**

Approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Application immédiate

Arrêté du 16 juillet 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

[http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1205/joe\\_20071205\\_0282\\_0011.pdf](http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/1205/joe_20071205_0282_0011.pdf)

#### **Nouveau Code du travail : adoption par l'assemblée nationale**

Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au nouveau code du travail a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 11 décembre.

**L'entrée en vigueur du nouveau code est maintenue au 1<sup>er</sup> mai 2008.** Le texte sera examiné en deuxième lecture par le Sénat le 19 décembre, qui l'a déjà adopté en première lecture le 26 septembre dernier.

Une table de concordance entre l'ancien et le nouveau code est à votre disposition sur simple demande auprès de la CCI.

#### **Modification du tableau des maladies professionnelles :**

Décret n° 2007-1754 du 13 décembre 2007 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTSS0770836D>

#### **CHSCT**

Arrêté du 17 décembre 2007 portant agrément des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTST0773797A>

#### **Contrôle de l'exposition des travailleurs au plomb**

Arrêté du 14 décembre 2007 portant agrément d'organismes habilités à procéder à des dosages de plombémie

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTST0772954A>

✚ **Equipements sous pression transportables : habilitation d'organisme**

Arrêté du 14 décembre 2007 portant habilitation d'organismes pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVT0773452A>

✚ **Tarifification des accidents du travail et des maladies professionnelles :**

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles et fixant les tarifs des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des activités professionnelles relevant du régime général de la sécurité sociale

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTSS0774388A>

**A lire / A voir / A visiter :**

✚ **Risques psychosociaux : des indicateurs pour les identifier :**

Dans le cadre de la lutte engagée contre les risques psychosociaux, et alors qu'une mission est menée dans les entreprises pour les définir, l'INRS a mis en ligne un guide intitulé « Dépister les risques psychosociaux, des indicateurs pour vous aider »

[www.inrs.fr/publications/ed6012.html](http://www.inrs.fr/publications/ed6012.html)

✚ **Principaux textes officiels en hygiène et sécurité parus en novembre 2007**

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffNov2007/\\$File/ActuJuridiquetxtOffNov2007.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffNov2007/$File/ActuJuridiquetxtOffNov2007.pdf)

### **III. Urbanisme**

✚ Valeur forfaitaire moyenne au mètre carré

Décret n° 2007-1788 du 19 décembre 2007 relatif à la définition de la valeur forfaitaire moyenne au mètre carré retenue pour le calcul de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles prévue par l'article 1396 du code général des impôts

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0763119D>